



## Annexes aux Instructions de Course type 2018-2021 HABITABLES

<b>Nom de l'épreuve</b>	Challenge du golfe de Fos
<b>Dates complètes</b>	Septembre 2022 à décembre 2022
<b>Lieu</b>	Golfe de Fos
<b>Autorité organisatrice</b>	CENTRE FOSSEEN DE VOILE

- 1.2 Règles de classe OSIRIS  
Système d'identification : numéros sur voile –coque ou filière  
Pavillons distinctifs de classe portés par les voiliers : OSIRIS
- 2 Emplacement du tableau d'information officiel : local CFV
- 4.1 Emplacement du mât de pavillons à terre : extrémité digue EST du port de plaisance de Fos sur mer  
4.2 Délai d'envoi du signal d'avertissement après l'amenée de l'APERÇU à terre : 30 minutes- l'APERÇU envoyé après l'heure de mise à disposition sera considéré comme un RETARD sur l'eau. Dans ce cas le signal d'avertissement sera envoyé 1 minute après l'affalé de l'APERÇU.
- 5.1 Programme des courses : suivant calendrier joint  
L'heure prévue du premier signal d'avertissement : 10 H 30  
Si une course à suivre est prévue les concurrents en seront informés par l'envoi du pavillon L à l'arrivée
- 6 Pavillon OSIRIS: Signal d'avertissement : Séries A.B.C : pavillon B. Séries D E F pavillon D. Séries R &L pavillon R2
- 7 Définition de la zone de course : golfe de Fos
- 8.1 Description des parcours (avec leurs signaux d'identification) : suivant liste jointe  
Identification : chiffres noirs sur panneaux blancs  
Le pavillon 0 envoyé au mât de pavillons signifie départ sur l'eau au bateau comité.
- 9 Marques : suivant liste jointe.
- 11.2 Définition de la ligne de départ :  
A terre : mât de pavillons situé à l'extrémité de la digue EST et bouée n°1.  
Sur l'eau : bouée de départ et mât du bateau comité.
- 11.4 Temps limite pour prendre le départ : 15 minutes  
Description des flammes ou pavillons arborés par les bateaux comités : flamme orange
- 13 Définition de la ligne d'arrivée  
A terre : mât de pavillons et bouée n°1.  
En cas de réduction de parcours l'arrivée se fera dans le sens du parcours au moment de la réduction  
Sur l'eau : mât du bateau comité et bouée d'arrivée
- 14 Système de pénalités  
Système 1 : pénalité de rotation de 2 tours pour infraction à une règle du chapitre 2  
Pénalité en points pour une infraction à une règle autre que celles du chapitre 2  
Rappel individuel : non réparé pénalité de 50 %
- 15.1 Temps limite pour le premier bateau pour finir la course :  
-Heure limite : 17 H 30 et 17 H du 15 Novembre au 15 Janvier inclus
- 15.2 -Temps limite pour finir la course après le premier de la série : 30 minutes si plus tardive que l'heure limite.
- 16.2 Délai de dépôt des réclamations : 1 heure après l'arrivée du concurrent



17. Système de classement : Système a minima (serie plus longue qu'une régates)  
Classement :  
-Détermination des séries : les séries seront constituées en fonction du nombre de participants par classe,  
Des regroupements de classes pourront être effectués pour obtenir des séries homogènes  
-Classement des challenges AUTOMNE et HIVER :  
Pour chacun de ces challenges sera établi un classement par série ; il sera pris en compte le nombre de régates courues moins la plus mauvaise à partir de 4  
Classement général (septembre à avril) : pour le classement général désignant le vainqueur du trophée du Golfe de Fos seront prises en compte toutes les régates courues moins la plus mauvaise à partir de 7 régates, moins 2 à partir de 10.  
Les régates prises en compte répondent aux critères suivants :
- a) Régates courues sur le même parcours et même distance pour toutes les séries. En cas de réduction pour une ou plusieurs séries, le temps pris en compte pour le classement du trophée sera celui du passage de tous les bateaux lors de la réduction. Si pour des raisons matérielles ces temps n'ont pu être relevés cette régates ne sera pas prise en compte.
  - b) Régates validées pour toutes les séries à savoir qu'un bateau au moins termine avant l'heure limite
  - c) Cas des bateaux expérimentaux classés dans la classe concernée :  
Les bateaux en X seront classés suivant les règles OSIRIS
  - d) L'envoi du 2<sup>e</sup> substitut signifie »application de l'annexe pointage officiel à une marque »
- 17.4 Système choisi pour le calcul du temps compensé ; côtier : temps s/distance ; banane : temps/temps
- 18.1 Système de contrôle : tout bateau ayant l'intention de prendre le départ doit déposer au comité de course une feuille de partance comportant le nombre et les noms des membres de l'équipage embarqué ; les bateaux non basés à Fos pourront communiquer cette liste par Mail, VHF ou par téléphone
- 18.3 Canal de vacation radio : 72
- 20 Organisation de la jauge :  
Modalités de convocation des coureurs ; panneau officiel  
Lieu de la Jauge : locaux du CFV  
Nota : dans le cas où l'organisation de la course nécessite la participation d'un ou plusieurs bateaux inscrits au challenge, ce ou ces bateaux recevront pour cette régates la moyenne de leurs points au challenge conformément au paragraphe 17